

Procès-verbal du 1^{er} Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2017/2018

Mardi 17 octobre à 18h

Présents :

École : Mmes Capdeville, Charbonnier, Gautier, Leonardo, Malherbe, Ortis, Peyrou, Ponroy, Rey, Smith, Tenain et Valières (enseignantes), M. Icher (directeur)

Mairie : Mme Lavayssières (adjointe au maire), Mme Belmonte (conseillère municipale), Mme Sicard (directrice du service scolaire), Mme Strauss (directrice ALAE Pagnol)

DDEN : Mme Valet

Représentants des parents :

- ALPE : Mmes Bajou, Pehau, Battisti, Comtat

- F.C.P.E : Mmes Chauvin, Cavarroc, Adjab-Bombeke, Jaoui, Cardot, Belkahla, Faucon, Rommel, M. Damien

- Mme Ivarnez

Délégués élèves : Arwen, Juliane, Timothée

Mme Khorsi (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mme Frontil-Dubosc (psychologue scolaire), Mme Liborio (enseignante Rased), Mme Thollon sont excusées.

Préambule : retour sur la situation inédite connue le soir de l'élection des délégués parents : avec 149 voix la FCPE a obtenu 7 sièges et ALPE avec 121 voix a obtenu 6 sièges mais n'avait présenté que 5 candidats : 1 poste n'était donc pas pourvu et selon le règlement académique, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale a dû procéder à un tirage au sort parmi les parents qui s'étaient portés volontaires. Mme Ivarnez a été désignée déléguée des parents d'élèves.

1- Présentation des membres :

Tour de table pour présenter l'équipe pédagogique et les parents élus.

Présence d'élèves délégués de l'Assemblée des élèves : délégués élus les 12 et 13 octobre.

2- Structure de l'école :

a) Point sur les Effectifs – 13 classes avec 346 élèves dont 18 grandes sections
(départ de 6 élèves le 20/10 : l'effectif de l'école sera donc de 340 élèves)

Avec 328 élèves inscrits pour 12 classes le jour de la rentrée, l'inspection académique a validé l'ouverture d'une 13ème classe mais en intégrant 18 grandes sections, d'où la création d'une classe mixte avec 18 grandes sections et 8 CE1.

L'intérêt du choix de cette organisation pédagogique résidait dans la volonté de ne pas toucher à la structure des classes de CP (3 classes avec 24 élèves) et de diminuer les effectifs des 2 CE1 (on est passé de 29 à 25 élèves)... par contre les effectifs restent très chargés en CE2 (28+29), CM1 (30+30) et CM2 (28+28).

b) AESH au sein de l'école : 5 élèves bénéficient d'un accompagnement individualisé
AESH : accompagnement d'enfant en situation de handicap

c) Contrat de service civique : Céline Béraud, également animatrice sur l'école et connaissant bien les élèves, a signé un contrat de service civique au sein de l'école. Chargée de veiller à la bonne sécurisation du bâtiment, elle accompagne les enseignantes dans des activités réalisées hors de la classe (informatique, BCD, sport, ...), peut assurer un lien entre équipe ALAE et équipe enseignante, accompagne les projets de l'assemblée des élèves, veille au bien-être des élèves...

d) Autres personnels enseignants présents dans l'école :

Psychologue scolaire : Mme Frontil-Dubosc est joignable au numéro suivant : 05.62.13.52.71. Elle peut être sollicitée par les maîtresses pour faire des observations en classe et/ou travailler avec des enfants avec l'accord préalable de leurs familles ; elle peut également être contactée directement par les familles.

Enseignante du RASED : Mme Liborio, est une enseignante spécialisée qui va intervenir auprès d'élèves de CP-CE1 le mercredi matin.

Classe annexée de l'IME St Jean : la petite salle de réunion située dans le hall bleu est la classe de l'IME. Mme Noiret et Mme Willemet sont les 2 enseignantes spécialisées qui viennent régulièrement avec un petit groupe d'élèves. L'intégration de ses élèves se passe très bien, l'intérêt étant qu'ils puissent partager des moments de vie collective avec tous les autres élèves de l'école. Il conviendra que la convention soit reconduite entre la mairie, l'Inspection de l'éducation nationale et l'IME pour les 3 années à venir.

3- Règlement intérieur de l'école :

a) Présentation et vote du règlement intérieur : 4 points sont modifiés au règlement:

- *La participation des élèves aux sorties scolaires est facultative lorsque les sorties incluent tout ou partie de la pause méridienne ou dépassent les horaires habituels de la classe. Une autorisation signée d'au moins un responsable légal est alors nécessaire.*
- *une attestation d'assurance couvrant les garanties « Responsabilité Civile » et « Individuelle Accidents » est nécessaire.*
- *un goûter est autorisé pour la récréation du matin, surtout pour les élèves qui sont concernés par les APC se déroulant de 12h à 12h45. La possibilité de goûter, l'après midi, est réservée aux élèves restant après 16h30 : ce goûter doit être consommé sur le temps de garderie.*
- *En cas de retard, même minime, les parents (ou personne responsable de l'enfant) doivent impérativement accompagner l'enfant jusqu'au portail d'entrée de l'école et attendre qu'un adulte leur ouvre.*

b) Présentation du règlement à destination des élèves : il reprend notamment le point sur les goûters et précise les aliments qui ne peuvent être considérés comme des goûters.

c) Charte Internet : tous les adultes de l'école sont priés de signer une charte déontologique sur l'utilisation d'Internet. Elle est disponible sur le blog de l'école (*comme le règlement intérieur et toutes ses annexes*).

Une charte à destination des élèves fera l'objet d'un enseignement dans les classes de cycle 3.

Le règlement est adopté par le Conseil d'école.

4- La coopérative scolaire : bilan financier 2016-2017

Mme Peyrou et M. Icher assurent la gestion de la coopérative scolaire.

Pour l'année 2016/2017 :

- le total des charges s'élève à 9146,02 €
- le total des recettes s'élève à 9406 €
- le résultat de l'année fait donc apparaître un solde positif de 259,98 €
- au 1^{er}/09/2017, la coopérative dispose de 3 733,67 €

La participation des familles pour l'année 2017/2018 s'élève à 4415,20 €, soit un don moyen par enfant de 12,87 €.

Il faut déduire de cet actif la cotisation à l'OCCE, organisme qui permet de gérer un compte bancaire au sein de l'école, qui s'élève pour l'année à 826,98 €.

5- ALAE :

a) Organisation des services de cantine : l'une des conséquences de la montée des effectifs est l'allongement des temps de cantine : les parents relèvent que certains élèves ne commencent à manger qu'après 13h30. Même si tout est mis en œuvre pour limiter les temps de passage à la cantine, cette situation n'est évidemment pas satisfaisante.

Depuis la rentrée, du personnel supplémentaire (ATSEM, personnel de restauration) a été affecté sur l'école Pagnol et 3 tables ont été ajoutées. Les élèves de grande section ont une salle pour eux, 2 personnes mangent avec eux et une personne les sert.

La mairie propose d'essayer d'optimiser la fluidité des services (début du 1^{er} service dès 12h05 au lieu de 12h15, planification des horaires des services, occupation des salles...)

La mairie invite les parents à venir manger à la cantine scolaire.

La mise en service d'un nouveau restaurant scolaire est vivement souhaitée et attendue par tous. Les parents demandent une lisibilité sur le calendrier des travaux.

Calendrier des travaux : début des travaux le 8 janvier 2018 pour une livraison en juin.

Les parents souhaitent plus d'informations sur le projet de construction de la nouvelle cantine. Une réunion de travaux est envisagée en novembre.

b) Accueil du soir : seconde grande gêne liée à la montée des effectifs, le temps d'attente des parents pour récupérer leur enfant à la garderie. Néanmoins, depuis le début de l'année, une amélioration est notée. Ce qui reste plus difficile c'est l'occupation des espaces : tant que la météo est clémente, pas de souci particulier. Mais par grand froid ou temps pluvieux, il n'y a pas le soir (et le midi) de salles en nombre suffisant.

En cas de pluie ou de mauvais temps, les enfants sont répartis selon les disponibilités dans les salles. Là encore la mise en service d'un nouveau réfectoire permettra de récupérer l'espace aujourd'hui dédié au service cantine et offrira à l'ALAE de nouveaux lieux pour les activités.

La mairie propose de tester la mise à disposition du réfectoire avec tables et chaises pour les grands, lieu qui a l'avantage d'être central par rapport aux espaces actuels d'accueil.

Il serait souhaitable que sur le temps scolaire et le temps de l'ALAE, l'usage du plateau sportif soit réservé aux élèves sous la responsabilité des enseignants ou des animateurs. Sur le temps ALAE, il convient de respecter l'accord qui avait été trouvé pour que la pelouse et les espaces au-delà du plateau puissent être utilisés par des enfants accompagnés de leurs parents.

Les parents signalent également des problèmes de stationnement et aimeraient avoir plus d'informations sur les travaux envisagés : cette question des places de parking sera évoquée lors de la réunion de présentation des travaux (en novembre).

La mairie envisage de poser des caméras vidéo à l'entrée des écoles et demande l'avis des parents d'élèves. Cette question pourrait être débattue lors de la réunion des travaux.

La séance est levée à 20h.